



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY
M. Michel BACHELARD	M. Hervé BRUYERE	Mme Christine DURNERIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Janine BESSIS	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Sylviane FLAMENT
M. Rémi DELATTE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Catherine HERVIEU
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	Mme Lê Chinh AVENA
M. Jacques FOUILLOT	M. Jacques DANIERE	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Guy GILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Claudette BLIGNY
M. Bernard RETY	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Stéphan CLAUDET	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Yves BERTELOOT	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.

## *Membres absents :*

M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Jean PERRIN	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. François BRIOT	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Jean-Marc NUDANT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
Mme Nicole MOSSON	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Bernard OBRIOT	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques PILLIEN	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Paul ROIZOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Attribution de compensation de la taxe professionnelle pour 2008**

Il convient de fixer les montants de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle pour 2008. Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ces montants sont égaux au montant de l'attribution de compensation « fiscale » calculée au moment du passage en taxe professionnelle unique, et réduite du montant des charges transférées telles que définies par la commission locale d'évaluation des charges transférées. Celle-ci s'est réunie en 2007 pour fixer le montant des charges transférées par la commune de Féney, qui sont déduites de l'attribution à verser à la commune pour 2008. Les montants présentés ne prennent pas en compte les éventuelles majorations au titre de l'article 57 de la loi SRU, dont les montants ne sont pas connus à ce jour.

Ces montants seront versés par douzièmes mensuels à compter de janvier 2008.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
Après avoir délibéré,  
DECIDE**

- de **fixer** les montants prévisionnels de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle pour 2008 comme suit :

Communes	ACTP 2008
AHUY	150 359
BRESSEY SUR TILLE	20 539
BRETENIERE	218 861
CHENOVE	6 741 611
CHEVIGNY-S <sup>T</sup> -SAUVEUR	1 886 515
CRIMOLOIS	111 214
DAIX	382 601
DIJON	28 578 032
FENAY	42 159
FONTAINE-LES-DIJON	673 177
HAUTEVILLE-LES-DIJON	23 325
LONGVIC	3 964 108
MAGNY SUR TILLE	44 610
MARSANNAY-LA-COTE	1 139 064
NEUILLY-LES-DIJON	41 662
UGES	312 549
PERRIGNY-LES-DIJON	128 999
PLOMBIERES-LES-DIJON	272 115
QUETIGNY	4 356 579
SAINT-APOLLINAIRE	1 937 686
SENNECEY-LES-DIJON	118 535
TALANT	632 777

- de **dire** que ces montants pourront être ajustés par une nouvelle délibération pour tenir compte des majorations au titre de l'article 57 de la loi SRU

- de **procéder** à des versements mensuels par douzièmes de ces sommes à compter de janvier 2008.

Publié le 20 DEC. 2007  
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2006

